

Honoraires de transaction

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC¹

VENTE

Modalités A la charge de
(%, forfait, tranches)

De 1€ à 30 490€

Forfait 3 490€

ACQUEREUR

De 30 500€ à 60 979€

9% TTC

ACQUEREUR

De 60 980€ à 121 959€

8% TTC

ACQUEREUR

A partir de 121 960€

6% TTC

ACQUEREUR

LOCATION

LOCATION

**Locaux d'habitation nus ou meublés
(soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)**

visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail
état des lieux location vide / meublée

Plafonné à 8€/ M2

LOCATAIRE
ET
PROPRIETAIRE

Plafonné à 3 €/M2

GESTION

7,20 % TTC
des sommes encaissées

PROPRIETAIRE

SARL AGENCE 2i au capital de 10 000€, Immatriculée au RCS d'Amiens 478 738 552 0049,
Titulaire de la carte professionnelle « transactions sur immeuble et fonds de commerce / gestion
immobilière » n°351 délivrée par la Préfecture de la Somme le 27.12.2007
Garantie par la Caisse de Garantie de l'Immobilier-CGAIM 89 rue la Boétie 75008 PARIS pour un
montant de 120 000€ en Transaction immobilière et 120 000€ en Gestion Immobilière.
Titulaire du compte séquestre 72108389011 ouvert auprès du Crédit Agricole Amiens.



Avec le cube, c'est carré.
www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

Honoraires au 28/03/14

TVA au taux en vigueur à 19,60% incluse / ² Le partage des honoraires par moitié entre bailleur et locataire est obligatoire.